



GT-100-R

TRAVAUX FAIT PAR D'AUTRES

N° DU PROJET: _____

NOM DU PROJET: _____

CHARGÉ DE PROJET: _____

**CONSULTEZ CE DOCUMENT AVANT
DE COMMENCER TOUTE INSTALLATION
ET AVANT L'APPROBATION DES PLANS**

1. GÉNÉRALITÉ

1.1 Généralités

Le présent devis porte sur l'installation complète d'un (1) appareil(s) élévateur(s) pour personnes à mobilité réduite, modèle **GT-100-R** de type résidentiel tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc. (ci après nommé "le Manufacturier") selon les indications fournies aux dessins et selon les descriptions de la présente section.

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir les plans, le matériel et l'équipement nécessaires à l'installation de l'ascenseur. Les travaux ne doivent pouvoir commencer qu'après l'approbation des plans par le propriétaire ou son représentant.

Le Manufacturier est situé au 120 rue de Naples, St-Augustin de Desmaures, Québec, Canada (tél : 418- 878-4116 ou le 1-800-661-6316, fax : 418-878-1595).

Certaines caractéristiques du modèle GT100R vont être en règle avec le code **CAN-CSA-B613-00** ou en règle avec le code **CAN-CSA-B44-07 section 5.3**. Lorsque le cas se présentera nous vous le spécifieront.

1.2 Travaux préparatoires exclus du contrat d'ascenseur

Pour compléter l'installation précitée, d'autres que le manufacturier et le constructeur / installateur d'ascenseurs (ci après nommé "installateur") doivent effectuer ou fournir ce qui suit, conformément aux règlements en vigueur :

1. Tous les travaux de gypse, de maçonnerie et de peinture.
2. La poutrelle d'acier dans le haut du puits, permettant à l'installateur de soulever les différentes pièces de son équipement durant l'installation, sont en dehors de la fourniture de l'ascenseur.
3. Le puits est conforme aux dimensions indiquées sur le plan. Il est convenablement maçonné, entouré et ventilé selon les exigences des autorités ou des codes en vigueur.
4. La fosse est d'une profondeur standard minimum de **10'' (254 mm)** à partir du premier plancher ou selon les dimensions indiquées sur le plan final d'installation. La fosse est exempte de tous débris et est conforme au code de construction (plomberie, électricité) avant le début des travaux. Une fosse étanche, renforcée de façon à supporter les forces verticales s'exerçant sur les rails-guides.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

5. Construire un plancher en béton pour la fosse pouvant absorber le **Poids d'impact** requis. Pour être capable de connaître le poids d'impact, veuillez effectuer le calcul suivant :

Poids brut (capacité + poids cabine) x 2,5 = Poids d'impact (tel que spécifié dans le chapitre 1 du Code de la construction).

Poids d'impact = _____ lbs (à compléter)

N.B.: voir: <http://www.gtaccessibility.com/ChartePoidsCabines.pdf> pour le poids de cabine de chaque modèle.

6. Les murs du puits d'élévateur sont parallèles et d'équerre sur toute la hauteur, avec une tolérance maximale de **6 mm** (¼ "). La surface interne du puits est lisse et sans aspérités.
7. Un endroit fermé, pourvu d'une serrure à clé, est mis à la disposition des mécaniciens d'ascenseurs au début de l'installation (si requis sur le plan final d'installation).
8. La salle de machine est appropriée et conforme, aux normes canadiennes **C.E.C. et CAN-CSA-B613-00 ou B44-07 section 5.3**, ainsi qu'à tout code local. La machinerie est accessible. La salle de contrôle a un interrupteur de lumière ainsi qu'une prise de courant 110 VAC. La puissance de l'éclairage n'est pas inférieure à 10 bougie-pied (100 lux) au niveau du plancher. Une porte ayant une résistance au feu, ouvrant vers l'extérieur, et munie d'une serrure à clé et d'un ferme-porte automatique, doit assurer la sécurité de la salle de contrôle.
9. La hauteur libre du dernier plancher jusqu'au au dessous du plafond ou de la poutre de levage (ou premier obstacle) est telle que demandée sur le plan d'ensemble du Manufacturier.
10. Jusqu'à la fin des travaux d'installation de l'élévateur, le puits est ouvert à sa pleine largeur sur au moins 8 pieds de haut.
11. La fourniture et l'installation du revêtement de plancher de cabine effectuée par d'autres [matériel au choix de l'architecte]. Poids maximum de 2lbs au pied carré.
12. Les ouvertures nécessaires pour recevoir les dispositifs de signalisation sont exécutées selon les exigences.
13. Le courant nécessaire au réglage, la mise en service et les essais du matériel seront fournis sans frais à l'installateur d'ascenseurs et ce, dès le début de l'installation sur les lieux.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

14. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur à fusibles pour chaque élévateur est branché à un circuit de 30 ampères. L'interrupteur d'alimentation est de type à contact normalement ouvert.
15. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur de 15 ampères, 110 volts, 60 Hz pour l'éclairage de la cabine doit être installé à l'endroit indiqué sur vos plans d'arrangements. Deux fils et un « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur.
16. Le sectionneur principal est muni d'un contact auxiliaire conformément à la section 38 du code canadien d'électricité.
17. Le sectionneur est à moins de 6 m. (20 pieds) du contrôleur et il est visible du contrôleur. S'il n'est pas visible, un autre sectionneur est installé près du contrôleur.
18. L'alimentation électrique est amenée à un interrupteur de ligne principale (muni de fusibles et d'une manette extérieure) ou à un disjoncteur pouvant être verrouillé dans la position ouverte. Cet interrupteur sera installé à l'endroit indiqué sur nos dessins d'arrangement. Dans le cas du moteur standard 208/230/1/60 et que le courant disponible est 240v/1 phase, 2 fils + 1 neutre + 1 «ground» doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur. Fournir "Disconnect" Bâtisse 30 ampères avec contact auxiliaire NO/NC fusé à 25 ampères type D. Dans le cas du voltage 208v/3 phases, 2 fils + 1 neutre + 1 « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur. Fournir "Disconnect" Bâtisse 30 ampères avec contact auxiliaire NO/NC, fusé à 25 amps type D. Dans le cas du voltage 600v/3 phases et transfo fourni par nous, besoin pour faire les branchements de 2 fils + 1 <<ground>> du sectionneur au transfo et 2 fils + 1 neutre + 1 <<ground>> du transfo au contrôleur. Besoin "Disconnect" Bâtisse 15 amps avec contact auxiliaire NO/NC fusé à 15 amps type D.
N.B. Il est de votre responsabilité de valider l'ampérage final avec les plans électriques fournis par Global Tardif.
19. Dans le cas où le courant disponible dans la bâtisse était du 600v/3 phases/60 hertz et que le moteur fourni soit sur le 600/3/60, nous aurons besoin pour faire les branchements de 3 fils + 1 <<ground>> du sectionneur aux bornes du contrôleur. Fournir "Disconnect" Bâtisse 15 ampères avec contact auxiliaire NO/NC, fusé à 6 à 7 ampères type D.
N.B. Il est de votre responsabilité de valider l'ampérage final avec les plans électriques fournis par Global Tardif.
20. Seul l'équipement de l'élévateur et les conduits électriques connexes sont tolérés dans la salle de contrôle.
21. La température dans la salle de contrôle doit être maintenue entre 15 et 32 degrés Celsius en tout temps.
22. Lumière, interrupteur et prise de courant sont requis dans le puits lors du début de l'installation ainsi que dans la salle de contrôle.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

❖ **Sachez que**

1. Cette installation est dessinée en conformité avec le code de sécurité des ascenseurs : norme **C.E.C. et CAN-CSA-B613-00 ou B44-07 section 5.3.**
2. Ce dessin n'est pas destiné à être utilisé pour la construction du bâtiment, mais pour illustrer les détails concernant l'ascenseur en relation avec la structure.
3. Ce dessin représente seulement l'installation. Les détails des entrées palières et de la cabine seront expliqués sur d'autres dessins.
4. Global-Tardif n'est pas responsable de l'exactitude des détails de la charpente du puits et de la salle des machines.
5. Le propriétaire/acheteur/constructeur doit fournir les supports pour les fixations de chambranles de porte à la dalle du plancher et au pourtour de chaque entrée ainsi que le renforcement du mur au dessus du cadre pour l'installation des système d'ouverture de porte s'il y a lieu..
6. Les cadres de portes ne sont pas conçus pour supporter le poids des murs. L'entrepreneur général est tenu responsable de tous dommages causés aux cadres de portes des entrées palières lors des travaux de maçonnerie et de finition.
7. Le trajet total, du plus bas au plus haut plancher, doit être maintenu à +/- 6 mm (1/4").
8. Les supports appropriés pour les supports d'ancrage des lisses ou « rails guides » ou pour les supports des tours tel qu'indiqué sur le plan d'ensemble, sont fournis par d'autres intervenants.
9. Les partitions des murs autour des chambranles seront fermées par le propriétaire après que les cadres auront été installés par l'entrepreneur en ascenseur.

1.3 Garantie

Le Manufacturier doit fournir une **garantie de 1 an**. La garantie couvre les matériaux relatifs aux appareils qu'il fournit selon le présent devis. Il s'engage à remédier à toute défectuosité non attribuable à une usure normale, à un mauvais entretien ou à un usage abusif et qui pourrait apparaître dans la prochaine année suivant la date d'achèvement des travaux sur chaque ascenseur.

La main d'œuvre fournie par l'installateur est garantie pour un an.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1.4 Entretien

L'installateur d'ascenseurs doit fournir un service d'entretien de qualité comprenant des vérifications, des réglages et la lubrification de l'équipement, de façon régulière, à tous les **3 mois** à compter de la date de mise en service de l'ascenseur. L'entretien doit être effectué par du personnel compétent pendant les heures normales de travail des jours ouvrables. Le service d'entretien doit comprendre le service de rappel pour des réglages mineurs urgents. Toute vérification spéciale sera facturée au tarif normal du constructeur d'ascenseur. Ce tarif doit être spécifié au moment du dépôt des soumissions. Le service d'entretien ne comprend pas les réglages ni les réparations rendus nécessaires suite à la négligence, l'usage impropre, l'abus ou un accident attribuable à des personnes autres que l'installateur d'ascenseurs. Seules doivent être utilisées des pièces et des fournitures identiques à celles qui ont servi à la fabrication et à l'installation du matériel initial.

1.5 Peinture 'Corrostop-2000'

Toutes les pièces métalliques exposées, non-galvanisées ou plaquées au zinc, fournies conformément au présent cahier des charges, doivent être peintes selon le procédé GT-CorroStop-2000 par le constructeur d'ascenseurs, sauf indication contraire.

1.6 Permis / Inspections

L'installateur d'ascenseurs doit fournir les licences et permis nécessaires et veiller à ce que toutes les inspections et vérifications requises soient faites.

1.7 Codes

Les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien de l'électricité, au Code des ascenseurs du Québec et la norme **C.E.C. et CAN-CSA-B613-00 ou B44-07 section 5.3**, ainsi qu'à tous codes locaux en vigueur s'appliquant à la présente installation.

Le manufacturier d'ascenseurs n'est pas responsable de changements rendus nécessaires en raison de modifications apportées aux codes locaux.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2. PRODUITS

2.1 Description

Fourniture et installation :	Un (1) GT-100-R tel que distribué par Le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc
Manœuvre des boutons de commande:	- Automatique (code B44-07 section 5.3) ou - Pression constante (code B613-00)
Contrôleur :	Contrôleur simple à relais, modèle GT-EZ100
Capacité :	<u>1000</u> lbs (À compléter S.V.P.) Maximum: 1000 lbs (454 kg)
Vitesse nominale:	30 pi./min.
Trajet :	<u> </u> pi. <u> </u> po. (À compléter S.V.P.) Si code : B44-07 section 5.3 : maximum : 50 pi. (15,24 mètres) Si code B613-00 : pas de limite
Fosse :	<u>10</u> po. (À compléter S.V.P.)
Surplomb:	<u>96</u> po. (À compléter S.V.P.) Standard Minimum: 96'' (2438mm)
Dimensions intérieures libres du puits d'ascenseurs :	Largeur : <u> </u> pi. <u> </u> po. (À compléter S.V.P.) Profondeur : <u> </u> pi. <u> </u> po. (À compléter S.V.P.) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com)
Dimensions intérieures libres de la cabine :	Largeur : <u> </u> pi. <u> </u> po. (À compléter S.V.P.) Profondeur : <u> </u> pi. <u> </u> po. (À compléter S.V.P.) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com) Si code : B44-07 section 5.3 : superficie max.: 15 pi.ca Si code B613-00 : superficie max. : 21,52 pi.ca
Nbr. d'arrêts	<u> </u> Arrêts (À compléter S.V.P.)

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Devis	ASCENSEUR RÉSIDENTIEL	Section 14 000
Projet :	Modèle hydraulique à câbles (2 :1)	Page 8 sur 13
Québec (Québec)	GT-100-R	2011-05-20

Type d'ouverture pour chaque arrêt	(SVP indiquer le # d'arrêt correspondant à chaque type d'ouverture) (Ex.: Avant seulement: Arrêt #1-2-3, Arrière: Arrêt #4)	
	Ouverture	Stops (ex.: #1-2-3)
	Avant seulement	
	Avant/arrière	
	Avant/côté	
Côté seulement		
Dimensions des portes palières :	36'' (914mm) de large x 80'' (2032mm) de haut.	
Type de portes palières :	Fourni par d'autres que le fabricant d'ascenseur	
Manœuvre des portes :	Opération manuelle [option motorisée disponible]	
Hauteur de la cabine :	80'' (2032mm)	
Boutons de cabine et de paliers :	Bouton poussoir surélevé de marque Mueller	
Panneau de contrôle en cabine :	Plaque en acier inoxydable fini satiné de 1/8'' d'épaisseur.	
Alimentation pour le fonctionnement de l'ascenseur :	220 Volts, 1 Phase, 60 Hz	

2.2 Structure mécanique et système d'entraînement hydraulique

1. La structure mécanique est de type à porte-à-faux, elle est localisée sur un seul côté de la plate-forme. La structure est fabriquée en acier traité contre la corrosion. Fabrication de haute précision utilisant des machineries à commandes numériques et au laser. Nous retrouvons à l'intérieur de la structure, le système d'entraînement hydraulique, les rails guides, les supports de rails, les sabots de guidage, et l'étrier.

- a. Fournir des sections de rails guides modulaires en forme de "T" sur lesquelles se déplaceront les sabots de guidage. Elles doivent être d'aplomb sur toute la hauteur du puits.
- b. La stabilité et l'aplomb des rails sera assurée par des supports de rails en forme de "C", fixés au mur du puits de façon à pouvoir s'ajuster aux imperfections possibles du mur, et disposées sur toute la hauteur du puits.
- c. Fournir des sabots de guidage avec insertion renouvelable en Tivar de type UHMW.
- d. Fournir un étrier être pré-assemblé en usine, fait d'acier peint suffisamment robuste pour supporter les charges, sur lequel sont fixés les sabots de guidage, les câbles de traction, et la plate-forme.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2. Le système d'entraînement hydraulique doit comprendre un cylindre et piston plongeur, la tuyauterie hydraulique, le moteur, la pompe, la valve, et les câbles de traction, selon requise selon le trajet.
 - a. Fournir un cylindre fait d'acier d'épaisseur suffisante pour assurer la sécurité. Le sommet du cylindre doit être doté d'une culasse à anneau interne et garniture auto réglable.
 - b. Fournir un piston plongeur fait d'acier usiné du diamètre voulu. Il doit être doté à son extrémité intérieure d'une butée soudée électriquement pour empêcher sa sortie du cylindre.
 - c. Fournir la tuyauterie hydraulique en caoutchouc flexible d'un diamètre de ¾'' (19mm) ainsi que tous les raccords et accessoires requis pour le bon fonctionnement de l'ascenseur.
 - d. Fournir un moteur submersible dont la puissance minimale de 3 HP est requis. Il doit être placé dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique.
 - e. Fournir une pompe submersible GT-100SBPower permettant d'avoir le débit d'huile requis pour le déplacement de la cabine. Elle doit être placée dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique. Ils doivent utilisés des accouplements souples.
 - f. Fournir une valve permettant d'avoir la pression d'huile requis pour le déplacement de la cabine. Elle doit être placée dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique.
 - g. Fournir un minimum de deux (2) câbles d'acier galvanisés 8X19 de 3/9 (9mm) de diamètre. Ils sont attachés à la base du cylindre et à l'étrier, en passant dans une poulie de 10 ¾'' (273mm) de diamètre placée sur le dessus du cylindre.

2.3 Unité de pompage et contrôleur

1. L'unité de pompage doit comprendre le réservoir d'huile, le moteur et la pompe de type submersible, et la valve.
2. Fournir un réservoir d'huile en acier peint, de dimensions suffisantes pour contenir la quantité d'huile nécessaire au système hydraulique, le moteur, la pompe, et la valve. Il sera monté sur quatre (4) pattes solides.
3. La valve doit comporter une soupape de sécurité réglable, une soupape de descente manuelle en cas d'urgence, un robinet de sectionnement pour isoler le cylindre de la pompe, ainsi qu'une électrovanne de contrôle de descente.
4. Inclure en plus des caractéristiques de base une soupape de retenue sensible à la basse pression, pour fermer le circuit et arrêter instantanément la descente de l'ascenseur en cas de chute de pression.

2.4 Valve de contrôle

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Fournir une valve de contrôle de débit en cas de rupture de la ligne à l'huile hydraulique.

2.5 Butée de fin de course

Des butées normales de fin de course doivent être disposées en bas des rails pour arrêter automatiquement la cabine. La butée du cylindre arrêtera la cabine en montée.

2.6 Contrôleur

Le contrôleur doit être de type à relais, modèle GT-EZ100, et testé avant livraison. Il sera localisé dans la salle de mécanique.

Le système doit aussi inclure une batterie permettant la descente en cas d'urgence.

2.7 Dispositif d'iso nivelage

1. La plate-forme doit être dotée d'un dispositif d'iso nivelage maintenant la cabine, à moins de 1/2" (13 mm) du palier desservi.
2. Tous les limiteurs et dispositifs d'iso nivelage doivent être disposés dans un endroit accessible seulement par le personnel autorisé.

2.8 Plate-forme

La plate-forme doit être faite en acier peint et sera installée sur l'étrier. Elle sera recouverte d'un contre-plaqué de 3/4" (19mm) qui servira de plancher pour la cabine. La plate-forme étant prête à recevoir le revêtement de plancher et les murs de la cabine.

Le Manufacturier fournira une chasse pied en acier satiné sur la plate forme.

2.9 Cabine

1. Parois : Panneaux de mélamine de 5/8" (16 mm) d'épaisseur (choisir parmi deux (2) couleurs standard).
2. Un panneau doit pouvoir s'enlever, afin de donner accès à la mécanique pour l'entretien régulier.
3. Main courante : Fournir une seule main courante tubulaire en acier inoxydable fini #4, recourbée aux deux extrémités contre la parois, et montée sur la même face que le tableau de commande.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

4. Revêtement de plancher: Le matériel pour le revêtement de plancher fourni par le manufacturier sera un revêtement en caoutchouc anti-dérapant de couleur noir à damier. Sinon le revêtement sera selon le choix de l'architecte. Dans ce dernier cas, le revêtement sera fourni par un autre que l'installateur ou le manufacturier.
5. Plafond en mélamine blanche de 5/8" (16mm) d'épaisseur comprenant deux (2) lumières incandescentes encastrées.
6. Fournir et installer un seuil de cabine en aluminium extrudé (dans le cas où nous avons une barrière à l'intérieur de la cabine).
7. Une cloche d'urgence doit être localisée sur le dessus de la cabine.

N .B. Variétés de finis intérieur de cabine et d'accessoires en option.

2.10 Coffret de téléphone ou téléphone main-libre

[Choisir parmi l'un des deux items suivants 1a. ou 1b.] :

- 1a. Un coffret de téléphone doit être monté sous le tableau de commande de la cabine.
Note : Le téléphone sera fourni par d'autres.
- Ou**
- 1b. Un appareil téléphonique de type main-libre doit être monté dans le tableau de commande de la cabine.
2. Le câble mobile reliant la cabine au contrôleur doit contenir les fils nécessaires au branchement du téléphone. Il faut allouer un extra de 10% au niveau du filage.
3. Les connexions à partir d'un endroit accessible à l'extérieur du puits, jusqu'au circuit de l'immeuble, ou à un central téléphonique, ou à un poste de secours approuvé doivent être fournis et installés par le propriétaire.

2.11 Tableau de commande de la cabine

Le tablier de commande doit être monté d'affleurement sur une plaque en acier inoxydable #4. Il devra comprendre des boutons de commandes à pression constante (code B613-00) ou automatique (code B-44-07 sect.5.3), un bouton d'alarme/d'arrêt d'urgence, une lumière d'urgence, ainsi qu'un interrupteur à clé pour l'alimentation du groupe motopompes. La clé doit être rétractable en position fermée seulement.

2.12 Boutons de paliers

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

La station d'appel doit être installée sur le côté de l'entrée palière. Elle devra comprendre des boutons d'appel à pression constante (code B613-00) ou automatique (code B44-07 sect. 5.3) de marque Mueller.

2.13 Entrées palières (cadres et inter-verrouillage)

1. Fournir les cadres de porte affleurés à l'intérieur du puits en acier recouverts d'une couche d'apprêt (acier inoxydable disponible en option) à tous les palières.
2. Fournir un inter-verrouillage de marque GAL type N pour chaque entrée palière.

N.B. : les portes palières battantes ainsi que le ferme-porte sur chacune d'elle seront fournis par l'entrepreneur général

N.B. : Le manufacturier peut fournir au besoin aux entrées palières, les seuils anti-dérapant. Les seuils devront avoir une projection de 1'' dans le puits si nous sommes avec l'option opération automatique (code B-44 section 5.3) où nous devons installer une barrière sur la cabine.

3. INSTALLATION

3.1 Coordination

Exécuter les travaux en coordination avec les autres corps de métier.

3.2 Finis

1. Enlever la rouille des éléments de charpente de l'ascenseur et les enduire d'une couche de peinture anti-rouille.
2. Enduire d'une couche de peinture émail pour métal toutes composantes telles que rails, étriers, attaches, etc.
3. Il est interdit d'utiliser des procédés d'assemblage tels que le soudage par points, qui peuvent causer des imperfections ou des déformations, visibles à l'œil nu, sur les surfaces apparentes en acier inoxydable.
4. Recouvrir les surfaces finies d'un recouvrement protecteur.

3.3 Retouches

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1. À l'achèvement des travaux, retoucher et remettre à neuf toutes les surfaces finies en usine aux endroits où elles ont été endommagées.
2. Enlever les revêtements protecteurs et nettoyer les surfaces visibles après achèvement des travaux et laisser le tout dans un état impeccable.

3.4 Essais sur chantier

1. Effectuer tous les essais prescrits par la norme **CAN/C.S.A.-B613 ou B44-07 section 5.3.**
2. Fournir les instruments et les appareils nécessaires, et effectuer tous les essais requis.
3. Fournir les attestations et certificats d'essais émis par les autorités compétentes.
4. Une semaine à l'avance, au moins, envoyer un avis indiquant la date et l'heure d'exécution des essais.
5. Garder une copie du devis sur place à la disposition du mécanicien en charge.

3.5 Soudage

Les soudures faites à pied d'œuvre doivent porter la marque d'identification du soudeur.

3.6 Utilisation du chalumeau

Il importera de ne pas utiliser de chalumeau à découper pour exécuter les travaux relatifs à cette section. Les ouvrages avec orifices comportant des traces de brûlures seront refusés.

FIN

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.